









Marika amin'ny loarana voalondro landrifin'ny kandida ny safidin'ao

1	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
2	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
3	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
4	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
5	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
6	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
7	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	
8	TITRE EMBLEME COULEUR	 Nom et Prénoms	

Lentement mais inexorablement, on se rapproche des élections qui mettront un terme à cette 5^e période de transition traversée par Madagascar. Le 17 avril 2013, la CENI-T a présenté officiellement aux journalistes l'aspect du fameux bulletin unique (ci-dessus), destiné au premier tour l'élection présidentielle du 24 juillet à venir. Encore une fois, seuls les imbéciles trouveront toujours à redire, histoire de meubler leur vie vide de sens.

Colonne 1 : Numéro du candidat selon l'ordre déterminé par tirage au sort

Colonne 2 : Titre, emblème du candidat (indépendant) ou du parti à la tête de laquelle il/elle se présente.

Colonne 3 : Photo d'identité du candidat suivi du nom et des prénoms tel qu'ils sont inscrits dans la copie de l'Acte de naissance. Un candidat ne pourra plus être présenté sous son surnom ou son titre de populaire local.

Colonne 4 : Case réservée au marquage de vote. À marquer avec une coche, une croix un gribouillage ou une empreinte digitale.

Le bulletin de vote devra être plié en 2 dans le sens de la longueur pour éviter la prise de

l'encre de l'empreinte digitale sur les cases prévues pour les autres candidats, pouvant provoquer la nullité du vote. Une campagne de sensibilisation et d'éducation citoyenne sur l'utilisation du bulletin unique est prévue par la CENI-T bien qu'aucune date n'ait encore été fixée. Le bulletin de vote dans sa version définitive sera édité pour impression après le 5 mai prochain, date prévue pour la publication de la liste définitive des prétendants à la Magistrature suprême. Sur la trentaine de candidats qui se sont annoncés, 7 ont jusqu'à présent déposé leurs dossiers auprès de la Cour électorale spéciale.

Le marché d'impression des bulletins de vote sera attribué par voie d'appel d'offres internationales. Jusqu'ici, les opérateurs de deux pays, à savoir l'Afrique du Sud et la Maurice, ont exprimé leur intérêt pour ce marché. La CENI-T a, cependant, mentionné que le marché d'impression sera attribué aux opérateurs sud-africains si la CENI de ce pays consent toujours à financer l'acquisition des papiers d'impression.

Communication CENI-T